SAINT-GINGOLPH
Valais

Saint-Gingolph, le 10 décembre 2025

## EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2025

### Le Conseil a décidé

de réitérer la subvention annuelle de Fr.0.40 par habitant à l'organisation Snowbus pour 2026, en allouant un montant global de CHF 400.-.

d'octroyer une somme de Fr.300.00 à l'organisation les tables du Rhône pour 2026.

de valider et d'approuver la version définitive du Plan Directeur intercommunal, selon rapport du 13 octobre 2025 établi par le Bureau Alexandre Repetti.

d'accepter l'offre de la société Aquatech d'un montant de Fr.5'000.00 destinée à l'étude comparative des projets de réseau de distribution d'eau potable pour la commune.

de s'opposer, en accord avec les 3 autres communes du Haut-Lac, à la décision du Comité de direction du CMS Bas-Valais à vouloir regrouper le centres CMS et antennes de Vouvry et Saint-Maurice à Monthey.

d'accepter l'offre d'éclairage public de la Romande Energie pour éclairer les escaliers vers les WC publics du côté de l'Helvétia, pour une somme de Fr.1'621.50.

de participer à hauteur de Fr.1'000.00 aux frais de la sécurité prévue pour le bon déroulement du carnaval 2026.

d'octroyer un montant de Fr.100.00 à l'association Nez Rouge valais.

d'adopter le projet de budget 2026 qui sera soumis à l'assemblée primaire du 2 décembre prochain. Les charges sont estimées à Fr.5'232'813.00 pour Fr.5'095'905.00 de produits, laissant une perte de Fr.136'908.00.

d'accepter la proposition de prolongation de la zone réservée pour 3 années supplémentaires, avec une réduction d'environ 20 hectares qui seraient ouverts à la construction. Le rapport du bureau d'études Rudaz et Roux Sàrl est accepté par le Conseil. Le point figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemble primaire du 2 décembre 2025 et sera soumis à l'approbation des votants. Cette décision doit être communiquée au plus tard le 5 décembre à l'Etat du Valais. Pour rappel la durée a été fixée préalablement à 5 ans pour permettre l'aboutissement de la révision globale du PAZ et du RCCZ et ce délai pouvait être prolongé de 3 ans par l'assemblée primaire. Le Conseil municipal a donc décidé de demander cette prolongation pour finaliser le PAZ et le RCCZ durant ce délai supplémentaire.

COMMUNE DE ST-GINGOLPH
VALAIS

www.st-gingolph.ch
Place de la Croix-Blanche 1 | 1898 Saint-Gingolph
+41 (0)24 482 70 22 | info@st-gingolph.ch